

Compte rendu de la séance du 27 octobre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Georgette BIELLE

Ordre du jour:

- Décision Modificative budget Commune
- Décision Modificative budget Souleille des Lannes

Délibérations du conseil:

Subvention exceptionnelle au budget La Souleille des Lannes (DE 2021 125)

Madame le Maire informe l'Assemblée que le chapitre 012 des dépenses de personnel du budget La Souleille des Lannes ne dispose pas de crédits suffisants permettant le règlement des salaires du personnel. Cette situation est due au fait le montant attendu des locations estivales n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

Conformément à l'article L2224-2, il y a possibilité de verser une subvention exceptionnelle du budget communal au budget La Souleille des Lannes.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

DECIDE de verser la somme de 3 900.00 € au budget La Souleille des Lannes.

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget communal au compte 657364.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à SEIX, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hélène NIRASCOU

Décision Modificative budget Commune (DE 2021 125 BIS)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	3900.00	
TOTAL :		3900.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3900.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à SEIX, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hélène NIRASCOU

Décision Modificative budget La Souleille des Lannes (DE 2021 126)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Salaires, appointements, commissions	3900.00	
774	Subventions exceptionnelles		3900.00
TOTAL :		3900.00	3900.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3900.00	3900.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à SEIX, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hélène NIRASCOU